Toiles@penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Le point de vue du Mr

Lisiane Leclercq

Dossier n° 2018 - 032

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Chemsi Cheref-Khan, André Dejaegere,
Anne-Marie Geritzen, Michèle Mignon, Jacques Ch. Lemaire

Rubriques
Publications – Radio – Télévision

Publications
Coralie Peres-Vogels
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat
Fabienne Vermeylen
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
Iban : Be46 0000 0476 6336
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet
http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2018 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) **:**

n° 109 – *La Fondation pour l'assistance morale aux détenus*
n° 110 – *Que peut-on attendre d'un dialogue interconvictionnel ?*
n° 111 – *Islams et musulmans d'Europe à l'épreuve du libre examen*
n° 112 – *Francs-Parlers 2018*

Cannabis, réglementons ![1]

Le point de vue du Mr

Lisiane Leclercq
Collaboratrice et attachée parlementaire de Philippe Knaepen,
député wallon Mr (*Mouvement réformateur*)

Prêt à bouger ? Prêt à légaliser ? Et comment ?

Ma position est plus délicate dans le sens où je suis ici au nom du député Philippe Knaepen qui a été retenu en Commission du Budget au Parlement de la Région wallonne. Je représente donc l'avis global du député, ainsi que mon avis personnel, mais je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas de l'avis de l'ensemble du parti, étant donné que, comme on le sait, il n'y a pas de consensus au sein du Mr sur le sujet.

D'un côté, il y a la loi actuelle qui prône, effectivement, une tolérance zéro, bien qu'on sache qu'elle n'est pas toujours appliquée sur le terrain. D'un autre côté, il y a notamment la position des jeunes Mr. Ce sujet est d'ailleurs particulièrement d'actualité ce jour, puisque l'on sait, par exemple, que les Jeunes Mr de Bruxelles se réunissent pour parler de la question : « Le cannabis, on légalise ou pas ? ». Les Jeunes Mr sont, pour la plupart, pour une légalisation et pour une régulation du cannabis, tandis que d'autres membres du parti ne le sont absolument pas. Dans ces conditions, il est difficile de se positionner. Je parlerai donc principalement de l'avis de Philippe Knaepen, comme député et comme président de la Fédération de Charleroi. Et je parlerai également en mon nom propre,

[1] Colloque organisé par le *Centre d'Action laïque* le 6 décembre 2018 dans le cadre de la campagne « Cannabis, réglementons ! »

lorsque je ne connais pas l'avis du député, concernant certains détails, par exemple.

Dans un premier temps, il faut une législation qui soit claire et qui ne permette justement pas de flou juridique, comme cela a pu être le cas jusqu'ici. À titre personnel, lorsque je consulte mes amis, ceux-ci me parlent des nombreux magasins de cannabis. En apprenant qu'ils n'en sont pas vraiment, qu'il s'agit de CBD[2], ces amis s'interrogent alors sur ce qu'est le CBD. La communication n'est pas toujours claire. Quand j'en parle autour de moi, les gens ignorent même qu'aujourd'hui la tolérance zéro est encore de mise. Il y a, selon moi, un vrai manque de communication.

Je trouve qu'une première communication des politiques vers les acteurs du secteur, puis vers les acteurs du terrain, et enfin du terrain vers le consommateur, devrait avoir une ligne plus claire qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Globalement, Philippe Knaepen et moi sommes en faveur d'une régulation et d'une législation plus claire autour du cannabis. Le constat de l'échec des politiques répressives est clair. Il suffit de se balader dans les rues, un peu partout, pour savoir qu'il y a une facilité énorme à trouver du cannabis aujourd'hui. C'est, ici, une question de santé publique. Et cela reste le premier argument qu'il faut mettre en avant, le premier argument qui fera bouger les choses, qui fera bouger les politiques aussi.

Ensuite, au MR, revient souvent la question de la banalisation. On leur dit : « Et 'si' on bouge, 'si' on dépénalise, il va y avoir une banalisation trop grande ». La question serait plutôt de se demander si ce n'est pas « déjà » banalisé, en tout cas sur le terrain. À titre personnel, je dirais que : « Oui, c'est déjà le cas ».

Et pour ceux qui pensent que ce n'est pas le cas, *a contrario*, je répondrais que, parfois, la banalisation peut avoir du bon, dans le sens où il n'y aurait

[2] Le *cannabidiol* (CBD) est un cannabinoïde présent dans le cannabis. Il est le deuxième cannabinoïde le plus étudié après le THC et a une concentration (en pour cent de matière sèche) de 0,1-2,9 pour cent. Il est présent dans trois médicaments : le *Sativex*, l'*Epidiolex* et le *Cannador*. Le cannabidiol module les effets du THC. Il aurait également des propriétés psychoactives, mais de plus amples études scientifiques objectives doivent être menées pour clarifier ces effets sur le fonctionnement cérébral. Il a montré des effets sédatifs chez l'animal. D'autres recherches montrent également que le CBD augmente la vigilance. Il pourrait faire décroitre le taux d'élimination du THC dans le corps en interférant dans son métabolisme dans le foie. Le cannabidiol est un produit très lipophile et se retrouve dans le lait maternel. Il aurait également un effet sur les récepteurs à la nicotine et jouerait un rôle dans l'arrêt et le sevrage du tabac. Médicalement, il est utilisé pour traiter les convulsions, l'inflammation, l'anxiété et les nausées, ainsi que pour inhiber la croissance des cellules cancéreuses. Des études récentes ont démontré qu'il serait efficace dans le traitement de la schizophrénie, qu'il pourrait également soulager les symptômes de la dystonie. Des recherches sont en cours comme traitement contre l'épilepsie.

plus cette transgression de l'interdit. Quelquefois, l'envie de consommer disparaît en même temps que l'envie de transgresser, d'être « *cool* » et de faire ce qui est interdit.

La réglementation du cannabis permettrait également d'avoir de vraies statistiques, parce qu'il est vrai que beaucoup de chiffres différents sont évoqués et qu'on ne sait pas exactement quelles sont les consommations. Il est important d'avoir une base chiffrée solide pour avancer en tout connaissance de la réalité du terrain.

Il faut légiférer clairement là-dessus, mais il faut aussi des balises. L'âge de seize ans a été évoqué. Les majorités ne sont pas fixes, elles ne sont pas figées, mais en ce qui concerne le MR, en tout cas pour Philippe Knaepen et pour moi, on resterait quand même sur l'âge de dix-huit ans. C'est une balise importante à conserver. Il n'en reste bien sûr pas moins qu'il y a des consommateurs mineurs et qu'il faut travailler pour trouver des solutions adaptées à ces cas spécifiques.

Mais est-ce que ça ne revient pas au même phénomène que l'on peut observer chez les jeunes avec la cigarette ou l'alcool ? Quand c'est interdit, il est toujours simple, finalement, de demander à un grand frère (par exemple) ou à une autre personne majeure de son entourage de se procurer malgré tout du cannabis par la voie légale ? D'autant que, selon moi, le public mineur n'est pas le public cible le plus « rentable » pour les marchés parallèles. Il est donc possible qu'avec ce public comme seule clientèle, les marchés parallèles s'essoufflent d'eux-mêmes… Autant de paramètres à prendre en compte.

Évidemment, je suis en faveur d'organismes agréés, pour une production contrôlée et pour une vente qui le soit également. En ce qui concerne les supermarchés, le MR est également contre, comme tous les autres représentants de parti, semble-t-il. On est contre, parce que c'est trop large, parce que l'accès serait trop facile. Je pense que cela doit rester une démarche de la part du consommateur d'aller vers une officine, comme cela a été suggéré par certains, ou vers une pharmacie, comme cela se fait déjà ailleurs. Il faut surtout qu'il y ait un vrai système de contrôle, notamment de qualité. Parce que je le répète, c'est avant tout un problème de anté publique.

Comment expliquer la politique actuelle si ferme en matière de cannabis, cette tolérance zéro ?

Selon moi, à l'origine, c'était vraiment dans l'esprit de mettre un terme au flou juridique qui existait jusque-là. Parce que la tolérance en place dépendait, finalement, d'un Parquet à l'autre et d'une interprétation à l'autre. Il y avait une réelle volonté aussi d'endiguer le phénomène croissant de marchés parallèles. Mais il me semble que l'effet n'a, jusqu'ici en tout cas, pas été celui escompté.

Ce qui est certain, c'est que les informations seront relayées et que l'avis des Jeunes MR sera pris en considération. Encore une fois, à mon niveau, je ne sais pas jusqu'à quel point il sera pris en compte, parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui, il existe encore un vrai clivage dans le parti sur le sujet. Il y a débat, c'est sain et démocratique. Mais je pense qu'à long terme, on pourra trouver des pistes de solution qui conviendront à tous.

Sur le sujet du cannabis, il existe encore beaucoup de clichés, et parfois une méconnaissance du produit et du terrain. Il y a vraiment dans ce dossier matière à travailler et il ne faut pas y aller à l'aveugle ou à l'emporte-pièce. Là-dessus, tout le monde est d'accord.

Pour ce qui est de la distribution, le MR pensait aussi, au-delà des officines, au réseau de pharmacies existant. Ce réseau permettrait peut-être, également, de toucher tout ce qui est milieu rural. Puisque chaque village a sa pharmacie, on pourrait peut-être partir de là. C'est une option possible, une piste à analyser. Il y a sûrement certains écueils qui n'ont pas encore été réalisés. Donc, pour le MR, c'est à ce stade une piste à creuser.

L'alcool, le cannabis et les autres drogues, rassemblés sous une même législation plus ferme ?

À titre personnel, j'y suis relativement favorable. Mais cela va être très compliqué, puisqu'il est très difficile de reprendre ce qui a été donné, en matière d'alcool notamment. Ce me semble donc difficilement réalisable, mais louable. En tout cas pour l'alcool et le cannabis.

« Officines », plutôt dans le style des pharmacies ? Ou plutôt dans le style des CBD shops qui fleurissent, actuellement, mais alors réglementés par l'État ?

Pour le MR, les officines spécialisées concernent uniquement le cannabis. Et cela impliquerait également de conserver la souche pour preuve que cela a été acheté dans un réseau officiel.

Quels sont les experts consultés par les hommes et les femmes politiques qui portent ce projet de société ?

En réponse aux autres représentants, effectivement, le MR n'a pas de texte sur cette proposition aujourd'hui. Mais, il est évident qu'il faut consulter les acteurs de terrain, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux le sujet, les habitudes des consommateurs, ce qui se dit et ce qui se fait, ainsi que les scientifiques. Toutefois, vous me dites que le MR n'a consulté personne pour mettre en place sa politique. Sur quoi vous basez-vous pour l'affirmer ? Si vous attendez de moi l'agenda de Maggie De Block ou de savoir exactement qui elle a consulté, je ne peux vous le dire, mais il est évident que des experts ont été consultés.

En dehors de cela, n'ayant pas de texte sur le feu, pour l'instant, il m'est difficile de répondre. En revanche, les Jeunes MR sont déjà venus à une rencontre au CAL pour discuter de ce sujet. Ils ont aussi rencontré plusieurs scientifiques dans le domaine et plusieurs spécialistes en assuétude. Donc, c'est en cours.

Légalisation : quelle distinction entre le cannabis thérapeutique et le cannabis récréatif ?

La réglementation est importante au niveau du cannabis thérapeutique, car c'est une question de non-sens supplémentaire. En Belgique, on a réglementé et on a accepté le cannabis thérapeutique. Pourtant, bien qu'ils « puissent » en avoir, les patients ne savent pas où s'en procurer et se retrouvent ainsi dans l'obligation de se tourner vers un marché parallèle. C'est alors un non-sens, comme on peut l'observer aux Pays-Bas où on permet la vente, mais pas la production.

Il y a, effectivement, une différenciation à faire, ne serait-ce que par les réseaux de distribution. On se tournerait alors davantage vers les pharmacies pour la vente du cannabis thérapeutique, afin d'éviter aux malades de se tourner systématiquement vers les marchés parallèles.

Cannabis,
réglementons !
Libres, ensemble

Nos Toiles@penser 2017

disponibles sur demande et sur notre site http://www.lapenseeetleshommes.be

Ambitions de la laïcité

Du bon usage de la laïcité, Marc Jacquemain
Manifeste d'interdépendance — Aepl, Association européenne de la Pensée libre
Le combat des Lumières, Marcel Voisin
L'islam dans la laïcité. Émile Combes, réformateur des medersas algériennes, 1892-1895, Pierre Besses

Lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

Une boîte à outils contre le créationnisme, Stéphane Louryan

Avancées en faveur de l'éducation

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, révolution ou illusion, Claude Wachtelaer

Au féminin

Le harcèlement à l'égard des femmes
Introduction, Latifa Aït Baala
Touche pas à ma pote, Béa Ercolini
Le harcèlement, une question d'émotions ?, Patricia Melotte
Que dit la loi ?, Abella Martin
Le harcèlement : une telle violence, Viviane Teitelbaum
Les actions, Collectif

La Justice

Vous avez dit Justice ? Violences et fantasmes du système pénal
La violence de l'État, Geoffroy de Lagasnerie
La détermination de la responsabilité pénale par la justice, Geoffroy de Lagasnerie
Vision de la répression opérée par le système pénal, Geoffroy de Lagasnerie

Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance...

Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance..., Agora Pensée libre

Bien-pensance ou pensée dominante ?, Agora Pensée libre

Les polémistes d'hier et d'aujourd'hui ?, Agora Pensée libre

Et si on en finissait avec le politiquement correct...

Les dérives de la perversion, Agora Pensée libre

Le loup dans la bergerie, Agora Pensée libre

La querelle du créationnisme, Agora Pensée libre

Le politiquement correct et le racisme, Agora Pensée libre

Le politiquement correct dans ses différentes évolutions, Agora Pensée libre

L'Europe

Que faire, face à la situation géopolitique de l'Europe ?

Le contexte géopolitique, Midi de la Pensée libre

La relation Otan-Union européenne, Midi de la Pensée libre

Les États-Unis d'Europe, Midi de la Pensée libre

La défense européenne, Midi de la Pensée libre

La société européenne de défense, Midi de la Pensée libre

L'Europe et ses frontières, Midi de la Pensée libre

Réflexions à propos de l'islam

Les Lumières dans l'islam, Rudi Roth

Solidarité, société décente, une réponse humaniste

De quoi parlons-nous ?, Charles Coutel

La crise de la solidarité, Charles Coutel

La crise de l'humanisme et la solidarité, Christophe Habas

Histoire de la franc-maçonnerie, René Le Moal

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications et de nos programmes d'émissions télévisées et radiophoniques ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française